



Le 22 janvier 2021

Après concertation des membres des deux collèges, en réunion à distance le 15 janvier 2021, puis validation par e-mails, la commission paritaire a décidé le 22 janvier 2021, de porter la valeur du point Civam à 7,07 euros, de façon rétroactive à compter du 01/01/2021.

Fait à Paris le 22 janvier 2021,

Pour le collège employeurs,  
Maryse Degardin

Pour le collège salarié-es,  
Marion Menez